



Le Ministre

Abidjan, le 10 MARS 2026

N° 00003- MINEF/CAB00

COMMUNIQUE :

Il est ouvert, au titre de l'année 2026, un concours direct de recrutement d'élèves officiers des Eaux et Forêts. Le nombre de places mises au concours est de **150**. Le chronogramme des épreuves sera communiqué ultérieurement.

Etapas du concours

Le concours se déroulera en cinq (05) phases successives, à savoir :

- 1-Inscription en ligne sur le site du Ministère des Eaux et Forêts ;
- 2-Visite médicale ;
- 3-Test d'Aptitude Physique ;
- 4-Epreuves écrites d'admissibilité.
- 5-Dépôt des dossiers physiques et authentification des diplômes.

Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité ivoirienne ;
- Être âgé de 18 ans au moins et de 30 ans au plus au 31 décembre 2025 ;
- Être titulaire du Baccalauréat (BAC) ou d'un diplôme reconnu équivalent par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Technique ;
- Avoir une taille minimale de 1,65 m pour les candidats de sexe masculin et 1,60 m pour les candidats de sexe féminin ;
- Être de bonne constitution physique ;
- Avoir un champ visuel normal.

Inscription aux concours

L'inscription au concours s'effectue exclusivement en ligne sur le site internet du Ministère des Eaux et Forêts (**www.eauxetforets.gouv.ci**), dans la période allant du **16 mars** au **30 avril 2026**.

Les droits d'inscription au concours sont fixés à quinze mille (15 000) francs CFA, auxquels s'ajoutent les frais de pochette d'un montant de deux mille cinq cent (2 500) francs CFA et les frais de photos numériques d'un montant de deux mille cinq cent (2 500) francs CFA. Tous les paiements sont effectués par voie électronique.

[Signature]
1

Lors de l'inscription en ligne, les candidats sont tenus de joindre obligatoirement les copies des pièces suivantes :

- l'extrait d'acte de naissance datant de moins de six (06) mois ;
- le diplôme légalisé ;
- la photocopie lisible recto verso de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou de l'attestation d'identité en cours de validité.

Ces pièces doivent être scannées et téléchargées au format PDF.

Epreuves écrites

L'épreuve écrite d'admissibilité, pour le niveau Baccalauréat, porte sur des exercices de Culture générale, de Français, de Mathématiques, de Physique et des Sciences de la Vie et de la Terre.

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature à déposer à **SEBROKO, ancien siège de l'ONUCI dans la commune d'Attécoubé**, devront comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite de candidature établie sur papier libre, adressée à Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts ;
- Une fiche d'inscription à imprimer en ligne ;
- Un Curriculum Vitae certifié sincère ;
- Un extrait d'acte de naissance datant de moins de six (06) mois ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Une photocopie légalisée du diplôme accompagnée de l'original ;
- Une photocopie lisible recto verso de la carte nationale d'identité (CNI) ou de l'attestation d'identité en cours de validité ;
- Une copie de la carte de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;
- Une chemise cartonnée à rabat de couleur rouge. ✓



Jacques Assahoré KONAN